

Chiffres clés | juillet

460 Incidents de protection rapportés

151 Violations du droit à la propriété

126 Violences sexuelles basées sur le genre

89 Violations du droit à la vie/intégrité physique

Chiffres clés | Cumul mars - juillet

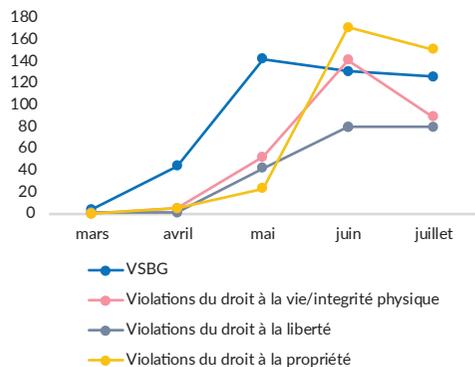
1 323 Incidents de protection rapportés

447 Violences sexuelles basées sur le genre

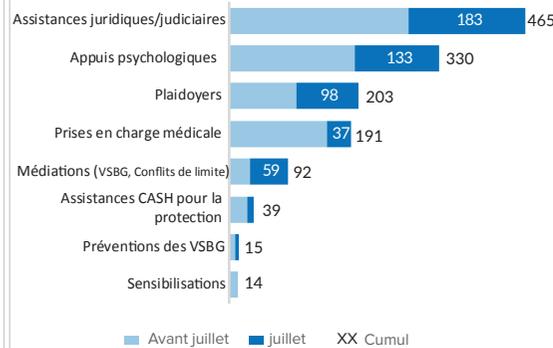
287 Violations du droit à la vie/intégrité physique

204 Violations du droit à la liberté

Tendances mensuelles principales

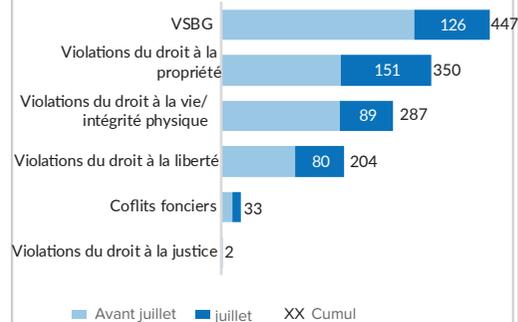


Actions de réponse



Typologie des incidents

Cas rapportés



Cas suivis



20 Moniteurs de protection de mars à juillet 2019

3 Provinces couvertes

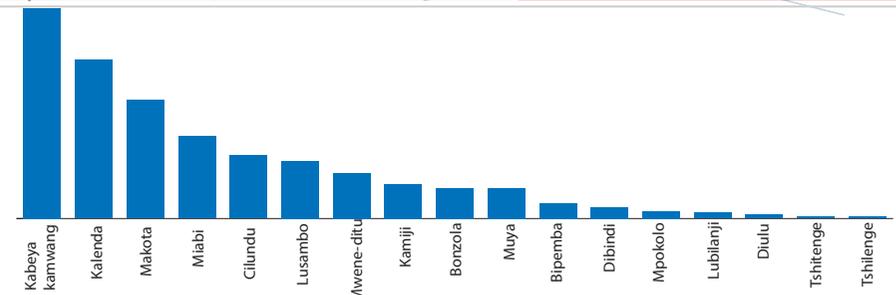
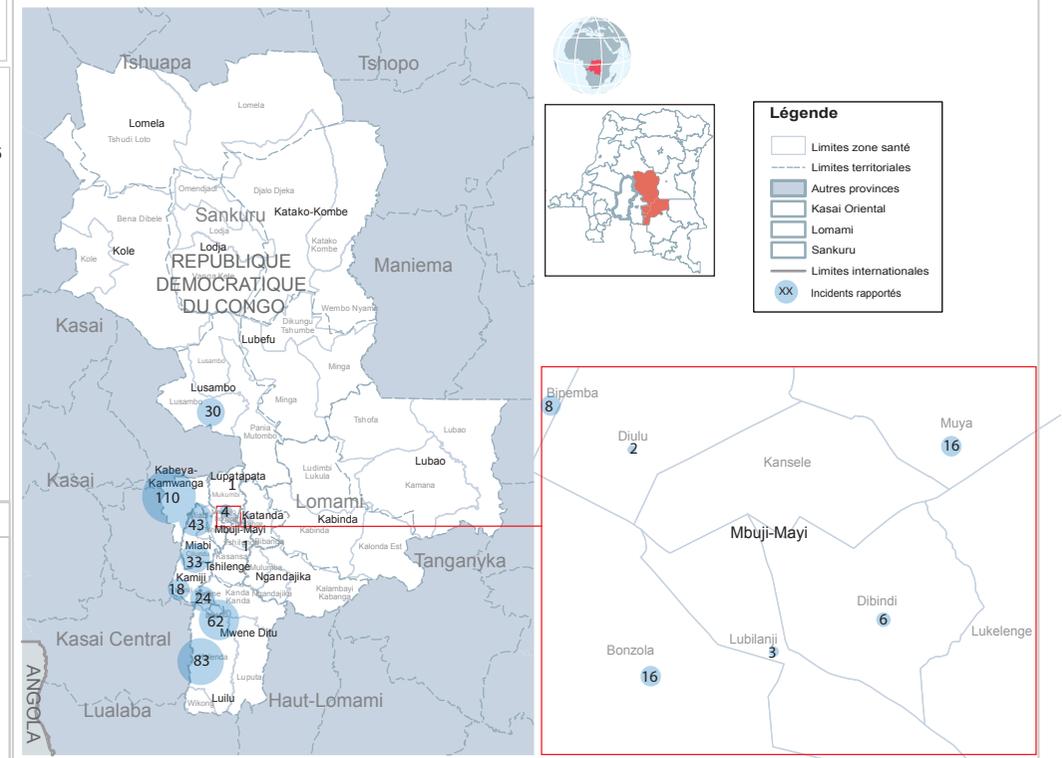
9 Territoires couverts

18 Zones de santé couvertes

Tendance générale des incidents

Le monitoring de protection dans le Kasaï Oriental, Lomami et Sankuru a démarré depuis avril dernier. 9 territoires de ces 3 provinces sont couverts par 20 moniteurs. 460 incidents de protection collectés en juillet contre 537 de juin marquent une légère diminution qui se justifie entre autres par la couverture limitée de la zone. Les violations de droit à la propriété avec 33% et les VBG avec 27% sont les violations principales. Par rapport aux statuts des victimes, la situation est similaire à celle du mois de juin, la population hôte demeure majoritairement affectée avec 55% suivie des retournés avec 35% et des déplacés internes avec 9%. En juin, la population hôte représentait 59%, les retournés 35% et PDI 6%. Les femmes et les enfants ont été affectés à 55% en ce mois contre 52% au mois de juin. 52% d'incidents collectés ont été suivis à travers les référence-

REPARTITION DES INCIDENTS PAR ZONE DE SANTE | juillet



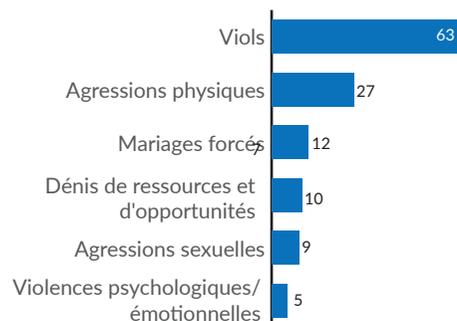
Tendances des violations | juillet

Par rapport au mois de juin, les violations ont légèrement diminué en dehors des violations de droit à la liberté et des conflits fonciers. Les violations au droit à la liberté ont diminué de 171 cas à 151 cas, mais en termes de pourcentage, elles ont été dominantes soit 33%, et les violations du droit à la vie/intégrité physique ont diminué de 141 cas à 89 cas. Par contre, les VBG avec 125 cas en juin sont quasiment restées stables, n'ayant connu qu'une légère diminution de 6 cas.

Violation du droit à la propriété



VSBG



Tendances des VSBG | juillet

96% des victimes sont de sexe féminin et 70% appartiennent à la population hôte, une situation similaire à celle du mois de juin. Précisons que la prédominance de la population hôte dans la zone de couverture lui confère la probabilité d'être plus affectée.

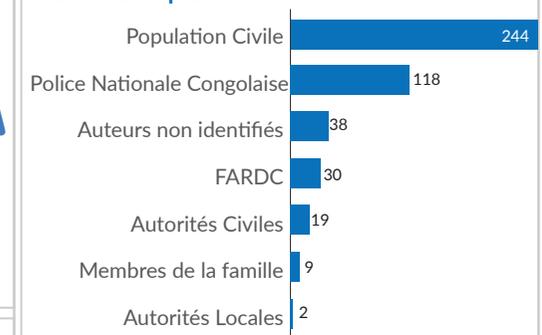
Nombre de victimes de violations par tranche d'âge et sexe



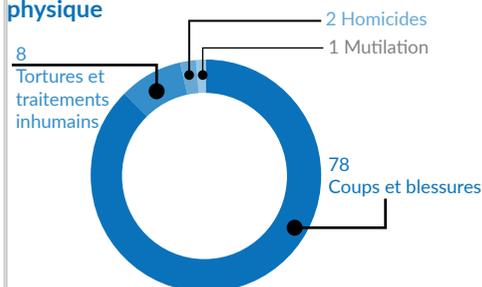
Auteurs présumés des violations | juillet

Les principaux auteurs présumés sont la population civile avec 53% en juillet contre 54,2% en juin et les forces armées avec 32,2% contre 29,2 en juin.

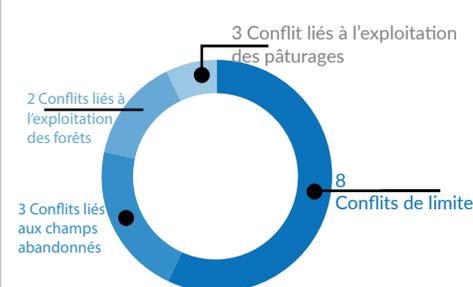
Nombre d'incidents de protection par profil des auteurs présumés



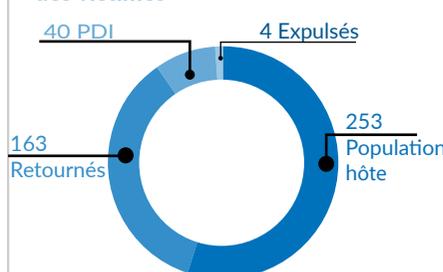
Violation du droit à la vie et à l'intégrité physique



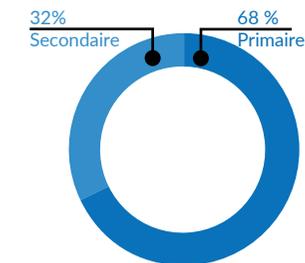
Conflits fonciers



Nombre d'incidents de protection par profil des victimes



Source de l'information



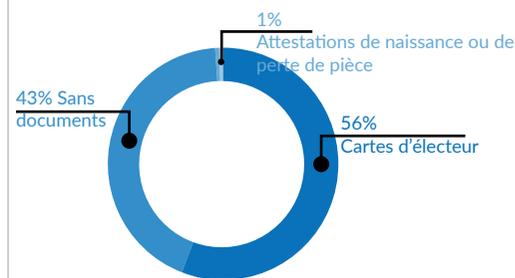
Violation du droit à la liberté



Lieux de commission des violations



Documents d'identité des victimes



FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
PDI : Personnes Déplacées Internes
VSBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre

Analyse de Protection

Au Kasaï Oriental, après la recrudescence de la criminalité dans la ville de Mbuji-Mayi, la situation sécuritaire semble s'améliorer progressivement. Très peu de cas de braquage ont été enregistrés au cours de ce mois, grâce à l'implication des autorités provinciales aussi bien militaires que civiles. En dépit de cette accalmie, des actions de plaidoyers auprès des autorités civiles et militaires demeurent plus que nécessaires pour que la lutte contre l'impunité soit renforcée afin d'éviter que des auteurs des violations des droits de l'Homme n'échappent à la justice. Par ailleurs, les cas de violences sexuelles pour le mois de juillet sont du même ordre de grandeur qu'en juin : 131 cas soit 27% des incidents collectés en juin contre 125 (24%) des cas en juillet dont 63 cas de viols contre les 77 cas de viols collectés juin. 45 victimes de viols parmi les 63 ont été référées, mais seulement 18 ont bénéficié de kits PEP, les autres étant arrivées hors délai ou confrontées à la rupture d'in-trants. En effet, des arrestations arbitraires et détentions illégales auraient été opérées selon le bon vouloir des agents de l'ordre ainsi que le recours aux sévices corporels et traitements inhumains pour s'imposer sur les populations. Il est probable que l'implication des policiers et des militaires dans les activités de droits de l'Homme, en plus du renforcement de leurs capacités, puissent réduire cette tendance.

Dans la Lomami, la population de Kalenda, zone hébergeant plus de retournés et de déplacés, est victime de nombreuses taxes illégales, œuvre des hommes du grand chef coutumier de la Chefferie Mulundu et des hommes en uniformes. Deux barrières érigées dans le village Kabwe près de la rivière Lubilanji et au niveau du pont jeté sur la rivière Kamutambayi séparant la Lomami au Haut-Lomami, percevraient des sommes variant entre 1 000 à 1 500 FC pour tout passant. D'autres points de perception ont été rapportés sur les routes et des ponts dans les villages tels que Kombeleka, Kabiji, Tshikala, etc. Des actions de plaidoyer auprès des autorités provinciales et territoriales sont nécessaires pour le démantèlement de ces barrières et points de perception de taxes illégales.

Enfin, dans le Sankuru, la situation a été dominée par l'élection du Gouverneur longtemps attendue et qui est finalement intervenue le 10 juillet dans la ville de Lusambo. Durant ce mois, un calme relatif a donc régné sur la ville où, néanmoins, les droits des citoyens n'ont pas été épargnés de violations, notamment par des agents de l'ordre. En effet, ceux-ci se seraient montrés particulièrement actifs dans des arrestations arbitraires et détentions illégales. Il y a espoir que la nouvelle équipe des autorités provinciales puisse rétablir l'ordre, mais la nécessité de l'encourager dans la mise en place d'un programme efficace de cohésion sociale dans la province est indispensable.